

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 25 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis CLERGET, Maire.

Etaient présents : Michèle BARBERET, Denis CLERGET, Hervé DESCHET, Dominique GIRARDI, Didier MAZERON, Catherine NOYON, Stéphanie PERSONNAT, Chantal POIRIER, Anthony PROST, Yannick RASTOILE.

Absents excusés : Sébastien MEIGNIN,

Procuration : Sébastien MEIGNIN à Denis CLERGET

Secrétaire de Séance : Didier MAZERON

Nombre de Membres	11	Nombre de suffrages exprimés	11
En exercice	11	Pour	11
Présents	10	Contre	0
Procurations	1	Abstention	0

N° délibération : 2022/35	5.3	Nomenclature actes	Thème	Désignation de représentants
---------------------------	-----	--------------------	-------	------------------------------

Objet : Nomination d'un correspondant incendie et secours (sécurité civile)

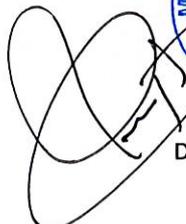
Vu la loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, notamment son article 13,

Considérant que la désignation d'un correspondant incendie et secours doit se faire,

Considérant qu'il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours,

Le maire informe l'assemblée qu'avec leur accord, il désigne M. Dominique GIRARDI, et M. Anthony PROST correspondants incendie et secours pour la commune de Theneuille. L'arrêté du maire n° 2022/18 vient acter cette décision.

Fait et délibéré le 03 novembre 2022
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,
Le Maire,



Denis CLERGET

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 25 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis CLERGET, Maire.

Etaient présents : Michèle BARBERET, Denis CLERGET, Hervé DESCHET, Dominique GIRARDI, Didier MAZERON, Catherine NOYON, Stéphanie PERSONNAT, Chantal POIRIER, Anthony PROST, Yannick RASTOILE.

Absents excusés : Sébastien MEIGNIN,

Procuration : Sébastien MEIGNIN à Denis CLERGET

Secrétaire de Séance : Didier MAZERON

Nombre de Membres	11	Nombre de suffrages exprimés	11
En exercice	11	Pour	11
Présents	10	Contre	0
Procurations	1	Abstention	0

N° délibération : 2022/34	3.6	Nomenclature actes	Thème	Mise à disposition de locaux
---------------------------	-----	--------------------	-------	------------------------------

Objet : TRANSFORMATION DE LA CABINE TELEPHONIQUE EN CABINE A LIVRES

Vu la délibération 2022/15 du 07 Avril 2022 actant de conserver la cabine téléphonique cédée par Orange pour la convertir en « Cabine à livres »,

Vu le projet présenté par M. Hervé DESCHET consistant en la pose d'autocollants polymères représentant des cartes postales anciennes de Theneuille sur les façades de la cabine,

Vu le devis présenté pour la réalisation et la pose des panneaux d'un montant de 532.80 €TTC,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Article 1 : Approuve l'aménagement de la Cabine à Livres avec des autocollants polymères de la grandeur des parois vitrées représentant des scènes de Theneuille autrefois,

Article 2 : Approuve le devis n° 6277/22 en date du 28/10/2022 de l'entreprise MG Print d'un montant de 532.80 € TTC

Article 3 : Le maire est sollicité pour mettre en œuvre la nouvelle « Cabine à Livres ».

Fait et délibéré le 03 novembre 2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Le Maire,



Denis CLERGET

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 25 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis CLERGET, Maire.

Etaient présents : Michèle BARBERET, Denis CLERGET, Hervé DESCHET, Dominique GIRARDI, Didier MAZERON, Catherine NOYON, Stéphanie PERSONNAT, Chantal POIRIER, Anthony PROST, Yannick RASTOILE.

Absents excusés : Sébastien MEIGNIN,

Procuration : Sébastien MEIGNIN à Denis CLERGET

Secrétaire de Séance : Didier MAZERON

Nombre de Membres	11	Nombre de suffrages exprimés	11
En exercice	11	Pour	11
Présents	10	Contre	0
Procurations	1	Abstention	0

N° délibération : 2022/33	7.5	Nomenclature actes	Thème	Subventions
---------------------------	-----	--------------------	-------	-------------

Objet : Actualisation du plan de financement du programme « Réhabilitation de la cure en gîte » suite à la participation de la Région et de Leader

1) Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2022/28 du 13 juin 2022 validant le plan de financement du projet de réhabilitation de la cure en gîte de groupe.

2) Monsieur le Maire mentionne la participation de la Région à hauteur de 10%, modifiant le plan de financement établi.

3) Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal l'actualisation, et par conséquent la modification du plan de financement, établi sur la base des dépenses éligibles et retenues au titre de Leader et de la Région et les montants des cofinancements relatifs à ces dépenses :

Types de dépenses	Montants HT	Montants TTC	Plan de financement		
				Montants	Taux
Maîtrise d'œuvre	30 550,00 €	36 660,00 €	LEADER	24 497,27 €	5 %
			Etat (DETR)	151 331,00 €	35 %
Travaux	405 936,65 €	488 583,86 €	Conseil Régional	43 649,00	10 %
			Conseil Départemental	129 712,05 €	30 %
			Autofinancement	87 297,33 €	20 %
TOTAL	436 486,65 € HT	525 423,86 € TTC	TOTAL	436 486,65 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Approuve l'actualisation du plan de financement et accepte qu'une prise en charge systématique par l'autofinancement ait lieu en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel,
2. Autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide régionale d'un montant de 43 649,00 €,
3. Autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide Leader d'un montant de **24 497,27 €** au titre de la mesure 19.2 – Fiche action n°1 du programme Leader 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher,

Fait et délibéré le 03 novembre 2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Le Maire,



Denis CLERGET

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.